



Conseil économique et social

Distr. générale
18 mars 2022
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-deuxième session

Session d'organisation, 21 avril 2022

Session de fond, 31 mai-1^{er} juillet 2022*

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire**

Questions relatives au programme : évaluation

Examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation des programmes des Bureaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants

Rapport du Bureau des services de contrôle interne

Résumé

Le présent rapport fait suite à la décision prise par le Comité du programme et de la coordination à sa cinquante-neuvième session d'examiner l'application de ses recommandations trois ans après les avoir formulées à partir des évaluations qui lui seraient présentées (voir [A/37/38](#), par. 362). Le présent examen triennal vise à déterminer la mesure dans laquelle les cinq recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) à l'issue de son évaluation des programmes des Bureaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants ont été appliquées.

L'examen triennal s'est appuyé sur : a) un examen et une analyse des rapports biennaux sur l'état d'application des recommandations du BSCI ; b) une analyse des

* Les dates de la session de fond sont à confirmer.

** [E/AC.51/2022/1](#).



informations, documents et rapports pertinents ; c) des entretiens avec le personnel des trois Bureaux visés.

Le BSCI a déterminé que les cinq recommandations avaient toutes été appliquées.

La recommandation 1 énonçait que les Bureaux devaient améliorer leurs stratégies de communication. En réponse, ceux-ci ont révisé leurs stratégies de communication de manière à y intégrer des critères de performance et à donner la priorité aux partenariats et aux campagnes communes aux trois Bureaux. Ils ont également renforcé leur communication interne, la coordination externe avec leurs partenaires, ainsi que leur présence dans différents médias sociaux.

La recommandation 2 indiquait que les Bureaux devaient renforcer leurs équipes spéciales de coordination au Siège. Le Bureau de la Représentante spéciale pour la question des enfants et des conflits armés a intensifié sa coopération avec ses partenaires du Groupe technique de référence du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé. Le Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a revu l'organisation du secrétariat de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit. Le Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question de la violence contre les enfants a relancé le Groupe de travail interinstitutions sur la violence contre les enfants.

Selon la recommandation 3, les Bureaux devaient continuer de chercher des solutions permettant d'intégrer des mécanismes d'apprentissage dans leurs programmes de travail. En réponse, tous trois se sont efforcés d'accroître leur capacité d'apprentissage et d'évaluation et y sont parvenus, bien qu'à des degrés différents. Parmi les actions entreprises, on peut citer les exemples suivants : création d'une fonction de coordination de l'évaluation et mise en place d'une nouvelle politique en ce qui concerne la question des enfants et des conflits armés ; examen du programme conjoint 2015-2019 de l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit et du fonds d'affectation spéciale multipartenaire de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit ; élaboration d'un tableau de bord centralisé permettant au personnel et aux partenaires externes d'accéder à des informations thématiques et régionales relatives à la question de la violence contre les enfants.

Dans la recommandation 4, les Bureaux étaient invités à intégrer l'estimation régulière des risques et la planification stratégique dans leurs programmes de travail. Ils ont tous trois renforcé leurs capacités à cet égard, notamment en organisant régulièrement des réunions et des séminaires-retraites à l'intention de leur personnel. En particulier, le Bureau de la Représentante spéciale pour la question des enfants et des conflits armés a donné aux pratiques d'évaluation une place plus importante dans ses principaux documents de planification stratégique. Le Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a quant à lui publié un nouveau cadre stratégique concernant la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit et placé la planification et l'estimation des risques au cœur de son programme et de son plan de travail en matière de communication. Quant au Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question de la violence contre les enfants, il a amélioré son approche globale de la planification, consolidé sa collaboration stratégique avec les équipes de pays des Nations Unies et renforcé la planification interinstitutions.

Dans la recommandation 5, il était conseillé aux Bureaux de renforcer leur coordination et leur coopération mutuelles. En réponse, ils ont amélioré et intensifié

leur collaboration, notamment en matière de planification conjointe de leurs travaux, d'échange d'informations, de coordination des rapports et d'élaboration de communications conjointes. Cette collaboration a revêtu différentes formes, parmi lesquelles des déclarations communes, des réunions, des communications, des événements, des rapports et des campagnes menées conjointement.

I. Introduction

1. À sa cinquante-neuvième session, en 2019, le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) concernant l'évaluation des Bureaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants.
2. Le Comité s'est félicité de ce rapport et a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver les cinq recommandations énoncées aux paragraphes 56 à 60.
3. Dans le cadre du présent examen triennal, le BSCI a examiné la suite donnée aux cinq recommandations figurant dans son rapport d'évaluation et il a jugé qu'elles avaient toutes été appliquées.
4. L'examen triennal s'est notamment appuyé sur :
 - a) un examen et une analyse des rapports biennaux sur l'état d'application des recommandations, dont le suivi est assuré au moyen de la base de données Teammate+ du Bureau de la Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne ;
 - b) une analyse des informations, des documents et des rapports pertinents communiqués par les Bureaux sur diverses questions liées aux recommandations ;
 - c) des entretiens téléphoniques avec le personnel des Bureaux.
5. Le présent rapport tient compte des observations communiquées par les Bureaux pendant l'établissement du rapport. La version finale du projet leur a été transmise afin qu'ils formulent leurs observations finales, qui figurent en annexe du présent rapport. Le BSCI remercie les Bureaux d'avoir collaboré et aidé à l'établissement du présent rapport.

II. Recommandations

Recommandation 1

6. Dans sa recommandation 1, le BSCI invitait les Bureaux à :

Améliorer leurs stratégies de communication afin de diffuser plus efficacement leurs messages de mobilisation, tout en tenant compte des éléments suivants :

 - a) mise en place de critères de performance relatifs à la présence dans les médias sociaux et à d'autres activités de communication, en fonction desquels les résultats seront évalués ;
 - b) renforcement des synergies avec les médias de l'ONU, notamment le Département de l'information et les partenaires sur le terrain dotés de moyens de communication interne ;
 - c) pour les Bureaux de la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et de la Représentante spéciale chargée de la question de la violence contre les enfants : élaboration d'initiatives de campagnes plus ciblées.

Indicateur de succès : Stratégies de communication révisées tenant compte des éléments mentionnés ci-dessus

7. Les trois Bureaux ont révisé leurs stratégies de communication en 2019. Celles-ci prévoient désormais que soit examinée l'utilité des outils et des campagnes de communication pour la réalisation des objectifs de mobilisation du Bureau concerné et d'appliquer des critères de performance, tels que la fréquence des messages publiés dans les médias sociaux, les objectifs du site Web, le nombre d'événements et la fréquence des courriels. Elles portent également sur les partenariats et les activités de mobilisation communes aux trois Bureaux. De fait, un grand nombre de déclarations, de campagnes et d'événements sont le fruit de la collaboration d'au moins deux des Bureaux au cours des trois dernières années (voir aussi le paragraphe 28 relatif au renforcement de la collaboration entre les trois Bureaux), dont :

a) l'appel à la protection des enfants dans la région arabe lancé conjointement par le Bureau de la Représentante spéciale pour la question des enfants et des conflits armés, le Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question de la violence contre les enfants et la Ligue des États arabes¹ ;

b) les rapports dans lesquels les Bureaux de la Représentante spéciale pour la question des enfants et des conflits armés et de la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit ont fait état de l'augmentation des cas de violence sexuelle en Somalie² ;

c) les déclarations faites par les trois Bureaux sur les problèmes relatifs aux droits humains et aux questions humanitaires concernant les femmes et les enfants touchés par les conflits en Iraq et en République arabe syrienne³.

8. La communication interne à l'intérieur de chaque Bureau et entre les Bureaux a également été améliorée. Les Bureaux de la Représentante spéciale chargée de la question de la violence contre les enfants et de la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit ont notamment renforcé l'échange d'informations (au moyen d'un réseau intranet, par exemple) et coordonné les messages formulés dans leurs déclarations et leurs campagnes de mobilisation concernant des missions déployées dans des pays d'intérêt commun. Par exemple, les Bureaux de la Représentante spéciale pour la question des enfants et des conflits armés et de la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit ont harmonisé les messages qu'ils ont adressés aux États Membres en vue de la reconduction en mars 2021 de la Mission de l'Union africaine en Somalie. Enfin, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ayant rendu nécessaire le travail à distance, le Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question de la violence contre les enfants a créé un site SharePoint interne au contenu référencé pour faciliter l'accès, entre autres, aux déclarations de la Représentante spéciale et aux méthodes de travail du Bureau.

9. Par ailleurs, les trois Bureaux ont renforcé la communication avec leurs principaux partenaires, notamment les entités des Nations Unies. Parmi les initiatives mises en œuvre, on peut citer :

a) une campagne menée en coordination avec d'autres entités par le Bureau de la Représentante spéciale pour la question des enfants et des conflits armés à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la création de son mandat⁴ ;

¹ Voir <https://violenceagainstchildren.un.org/news/preventing-violations-and-violence-against-children-arab-region-joint-statement-league-arab>.

² UN News, « Somalia: call for urgent action following 'alarming' 80 per cent rise in sexual violence », 5 août 2021.

³ Voir www.un.org/sexualviolenceinconflict/press-release/joint-statement-on-human-rights-and-humanitarian-concerns-related-to-conflict-affected-women-and-children-in-syria-and-iraq.

⁴ Voir, par exemple, www.unicef.org/press-releases/joint-statement-unicef-executive-director-henrietta-fore-and-special-representative.

b) une coordination soutenue entre le Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et le Groupe de la communication des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la production, en collaboration avec une équipe du Département de la communication globale, d'une vidéo sur la solidarité des autorités religieuses avec les personnes ayant subi des violences sexuelles liées à des conflits⁵ ;

c) le développement du site Web du Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question de la violence contre les enfants, où sont proposés des contenus dans les six langues officielles de l'ONU.

10. Enfin, les trois Bureaux ont été plus présents dans les médias sociaux, conformément à leurs stratégies de communication. Depuis la publication du rapport d'évaluation de 2019, le nombre de leurs abonnés sur Twitter et Facebook est passé, respectivement, de 38 212 à 43 300 et de 15 720 à 24 589 (pour le Bureau de la Représentante spéciale pour la question des enfants et des conflits armés), de 43 804 à 59 979 et de 33 325 à 39 550 (pour le Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit) et de 5 922 à 24 700 et de 4 293 à 6 441 (pour le Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question de la violence contre les enfants).

11. Compte tenu de ce qui précède, le BSCI a estimé que cette recommandation avait été appliquée. Il engage les Bureaux à continuer d'actualiser régulièrement leurs stratégies de communication en fonction de l'évolution de leurs priorités en matière de mobilisation et du contexte dans lequel ils opèrent.

Recommandation 2

12. Dans sa recommandation 2, le BSCI invitait les Bureaux à :

Renforcer leurs équipes spéciales respectives basées au Siège, en concertation avec leurs partenaires, et en particulier :

- a) pour le Bureau de la Représentante spéciale pour la question des enfants et des conflits armés, évaluer la possibilité d'élargir à d'autres fonctions de coordination les attributions de l'Équipe spéciale pour la question du sort des enfants en temps de conflit armé, qui se limitaient actuellement au rapport annuel ;
- b) pour le Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, élaborer et appliquer des mesures visant à améliorer la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit et, partant, la coordination des activités relatives au programme ;
- c) pour le Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question de la violence contre les enfants, veiller à ce que le Groupe de travail interinstitutions sur la violence contre les enfants tienne des réunions fréquentes et régulières, avec la participation de ses membres, et déterminer les moyens par lesquels le Bureau et le Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants pouvaient s'appuyer mutuellement pour atteindre l'objectif commun consistant à accélérer les progrès vers la cible 16.2 des objectifs de développement durable.

⁵ Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/sexualviolenceinconflict/video/religious-leaders-stand-in-solidarity-with-survivors-of-conflict-related-sexual-violence.

Indicateur de succès : Ordres du jour, comptes rendus de réunions, notes de suivi et toute autre documentation pertinente démontrant le renforcement de la fonction de coordination

13. Les trois Bureaux ont pris des mesures visant à appliquer cette recommandation. Afin de mieux coordonner ses activités avec celles d'autres entités des Nations Unies, le Bureau de la Représentante spéciale pour la question des enfants et des conflits armés a renforcé sa coopération avec ses partenaires dans le cadre du Groupe technique de référence du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé, dont le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Département des opérations de paix et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. Il a fourni des comptes rendus de réunions montrant la coordination établie entre les membres sur des questions thématiques, telles que les enlèvements, et sur la situation dans tel ou tel pays.

14. Dans l'optique d'une coordination plus large, le Bureau a participé à des ateliers régionaux organisés en partenariat avec l'UNICEF et pu ainsi dialoguer avec les équipes spéciales de pays (surveillance et information), leurs homologues dans les pays ne faisant pas partie du mécanisme de surveillance et de communication de l'information relative aux enfants en situation de conflit armé, notamment les équipes de pays des Nations Unies, et les bureaux régionaux d'entités des Nations Unies. Les concertations ont porté sur la coopération stratégique et politique relative au mandat du Bureau et sur les meilleures pratiques observées et les enseignements tirés lors de son exécution. Pour la première fois, le Bureau a publié un rapport établi conjointement sur les résultats des quatre ateliers, dans lequel il a souligné la nécessité que les Nations Unies adoptent une stratégie coordonnée pour mettre fin aux violations graves des droits de l'enfant commises en période de conflit armé et prévenir de tels actes, et recommandé que ces concertations soient menées tous les cinq ans⁶.

15. Dans le cadre du renforcement de sa coordination interinstitutions, le Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a publié un cadre stratégique consacré à la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit pour la période 2020-2025, à la suite de l'examen et de la réorganisation du secrétariat de cette campagne. La nouvelle structure s'appuie sur les mandats de plusieurs entités, dont le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits ainsi que le Comité directeur, le secrétariat et les pôles de coordination de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit. Son secrétariat communique régulièrement avec l'équipe dirigeante du Comité directeur et organise périodiquement des réunions à l'intention des pôles de coordination. La structure compte actuellement 21 entités membres (contre 13 au moment de la publication en 2019 du rapport du BSCI), parmi lesquelles figurent les Bureaux de la Représentante spéciale pour la question des enfants et des conflits armés et de la Représentante spéciale chargée de la question de la violence contre les enfants, qui n'en faisaient pas encore partie au moment de la publication du rapport de 2019.

16. Toujours dans le cadre du renforcement de la coordination interinstitutions, la Représentante spéciale chargée de la question de la violence contre les enfants a cherché à relancer le Groupe de travail interinstitutions sur la violence contre les

⁶ Ensemble de recommandations issues des concertations régionales sur la question des enfants et des conflits armés (octobre 2021). Des concertations ont été organisées pour les régions du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (Amman, novembre 2018), de l'Afrique de l'Est et des Grands Lacs (Nairobi, janvier 2019), de l'Asie du Sud et du Sud-Est (Bangkok, août 2019) et de l'Afrique occidentale et centrale et de la Colombie (Dakar, janvier 2020).

enfants. À la première réunion qu'elle a tenue avec les membres du Groupe, à Genève, en novembre 2019, il a été question de la réorganisation du Groupe et de la réforme de ses méthodes de travail. À la deuxième réunion, en janvier 2020, la discussion a porté sur l'élaboration d'une action et d'un message communs axés sur les cibles associées aux objectifs de développement durable, notamment la cible 16.2, à la lumière de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. La Représentante spéciale continue de jouer un rôle de premier plan dans le Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants et siège notamment à son conseil de gouvernance.

17. Compte tenu de ce qui précède, le BSCI a estimé que cette recommandation avait été appliquée.

Recommandation 3

18. Dans sa recommandation 3, le BSCI invitait les Bureaux à :

Continuer de chercher des solutions permettant d'intégrer des mécanismes d'apprentissage dans leurs programmes de travail en vue de recueillir les meilleures pratiques, notamment en ce qui concernait les travaux d'autres entités des Nations Unies et les résultats obtenus par les gouvernements des pays concernés. Cela devrait être fait en tenant compte d'autres plateformes de gestion des connaissances telles que celles relevant du Département des opérations de maintien de la paix et d'autres partenaires des Nations Unies.

Indicateur de succès : Plan proposant des solutions en termes de mécanismes d'apprentissage issu de l'expérience

19. Les trois Bureaux se sont donné les moyens d'accroître leur capacité d'apprentissage et d'évaluation et ils y sont parvenus, bien qu'à des degrés différents. Début 2020, le Bureau de la Représentante spéciale pour la question des enfants et des conflits armés a créé une fonction de coordination de l'évaluation, chargée de documenter, d'analyser, de consigner et de vérifier la suite donnée aux recommandations issues d'évaluations et d'auto-évaluations. Cette démarche s'appuie sur une nouvelle politique d'évaluation et s'intègre dans le plan-programme et le budget-programme du Bureau ainsi que dans le contrat de mission de la Représentante spéciale. En outre, le Bureau a engagé un processus de collecte et de diffusion des enseignements et des meilleures pratiques concernant l'exécution du mandat relatif à la question des enfants et des conflits armés, en vue de mieux protéger les enfants touchés par les conflits. Parmi les initiatives engagées, citons les exemples suivants : la Coalition mondiale pour la réintégration des enfants soldats, coprésidée par le Bureau et l'UNICEF⁷ ; le Guide pratique à l'intention des médiateurs pour la protection des enfants dans les situations de conflit armé⁸ ; des orientations sur les meilleures pratiques de travail contribuant à l'exécution de son mandat dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ; le rapport publié par le Bureau, à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire, sur l'évolution et l'exécution de son mandat ; une étude à venir sur la dimension de genre dans les violations graves commises contre les enfants ; une étude à venir sur les objectifs de développement durable.

20. Le Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a davantage pris en compte l'apprentissage

⁷ Voir <https://childrenandarmedconflict.un.org/global-coalition-for-reintegration-of-child-soldiers>.

⁸ Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, « Guide pratique à l'intention des médiateurs pour la protection des enfants dans les situations de conflit armé » (2020). Disponible à l'adresse suivante : <http://dag.un.org/bitstream/handle/11176/401081/OSRSG-Practical-Guidance-for-Mediators-to-Protect-Children-in-Situations-of-Armed-Conflict-French-final.pdf>.

issu de l'expérience dans ses documents stratégiques et ses processus de planification. Il a cité les exemples suivants : des évaluations, telles que l'examen du programme conjoint 2015-2019 de l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit et l'examen du fonds d'affectation spéciale multipartenaire de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit (voir [A/75/6 \(Sect. 1\)](#), par. 1.127) ; des rapports, notamment les rapports annuels et le rapport final du fonds d'affectation spéciale multipartenaire ; la proposition de programme conjoint de l'Équipe d'experts ; des séminaires-retraites, tels que ceux organisés régulièrement, à l'intention des conseillères et conseillers pour la protection des femmes, avec le Département des opérations de paix, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, auxquels le Bureau de la Représentante spéciale a participé, et ceux axés sur les activités de planification du Bureau, dont le plus récent s'est tenu en février 2022.

21. Le Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question de la violence contre les enfants a intégré des mécanismes d'apprentissage dans la stratégie du Bureau et continué d'accroître sa capacité de gestion des connaissances. Outre un site SharePoint (voir par. 8), il est prévu de créer un tableau de bord centralisé permettant au personnel et aux partenaires externes d'accéder à des informations thématiques et régionales. Ce tableau de bord sera lié aux priorités stratégiques et aux indicateurs de performance du Bureau, ce qui facilitera l'établissement de rapports. En outre, le Bureau publie les enseignements à retenir dans ses rapports thématiques et annuels, tels que son rapport de juillet 2019 intitulé *Keeping the Promise: Ending Violence against Children by 2030*.

22. Compte tenu de ce qui précède, le BSCI a estimé que cette recommandation avait été appliquée. Il engage les trois Bureaux à continuer de renforcer leur processus d'apprentissage au niveau stratégique et à l'intégrer davantage dans leurs pratiques de travail.

Recommandation 4

23. Dans sa recommandation 4, le BSCI invitait les Bureaux à :

Intégrer l'estimation régulière des risques et la planification stratégique dans leurs programmes de travail afin de mieux cibler la portée géographique et la teneur des collaborations qu'ils noueraient aux niveaux national, régional et mondial. Cela devrait également comprendre l'examen du rôle joué par les Bureaux des Représentantes spéciales par rapport à leurs partenaires régionaux et nationaux des Nations Unies et dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Indicateur de succès : Élaboration de mécanismes d'estimation des risques et de planification au niveau stratégique par les Bureaux

24. Les trois Bureaux ont pris des mesures quelque peu différentes visant à intégrer l'estimation régulière des risques et la planification stratégique dans leurs travaux. Comme indiqué au paragraphe 19, le Bureau de la Représentante spéciale pour la question des enfants et des conflits armés a créé une fonction de coordination de l'évaluation et institué une politique d'évaluation en vue de donner aux pratiques d'évaluation une place plus centrale dans ses principaux documents de planification stratégique, à savoir son plan-programme, son budget-programme et le contrat de mission de la Représentante spéciale. Afin de faire le point sur les progrès accomplis et de prendre, si nécessaire, des mesures correctrices, la Représentante spéciale tient une réunion par semaine avec les trois chefs de service du Bureau et deux ou trois réunions par an avec l'ensemble du personnel. En outre, le Bureau a contribué à

l'initiative de déclaration relative au contrôle interne menée par le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité pour cerner les risques et adopter des mesures correctrices⁹. À l'issue d'une étude qu'il a menée sur les cycles 2020 et 2021, il a établi des matrices de risques et était sur le point d'achever celles relatives au cycle 2021 au moment où le présent document a été établi. Il a participé à un atelier sur la gestion des risques institutionnels organisé par le Département en décembre 2021 et prévoit de réaliser une estimation des risques et la matrice correspondante.

25. En ce qui concerne le Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, l'estimation des risques et la planification sont intégrées dans le plan de travail relatif aux programmes et à la communication et font périodiquement l'objet de réunions, d'ateliers et de documents stratégiques¹⁰. Outre des réunions thématiques régulières sur divers sujets, tels que la COVID-19¹¹, la communication, ou encore les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, la Représentante spéciale tient des réunions hebdomadaires avec les chefs de service du Bureau. Par ailleurs, comme indiqué au paragraphe 20, celui-ci coorganise régulièrement des réunions de conseillères et conseillers pour la protection des femmes. L'estimation et l'atténuation des risques sont prises en compte dans ses documents stratégiques ; par exemple, dans le dernier cadre stratégique de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, les mesures de prévention et d'atténuation des risques sont désignées comme un aspect essentiel du deuxième des cinq résultats visés dans le cadre de sa théorie du changement¹².

26. Depuis sa prise de fonction en 2019, la Représentante spéciale chargée de la question de la violence contre les enfants a placé la planification et l'estimation des risques au cœur de la gestion du Bureau. Elle procède notamment à une planification annuelle et à des examens trimestriels, organise régulièrement des séminaires-retraites de planification, tient des réunions avec l'ensemble du personnel et avec les chefs de service, entretient une collaboration stratégique avec les équipes de pays des Nations Unies et a renforcé la planification interinstitutions. Pour favoriser l'intégration de ses priorités dans la planification du développement des pays concernés, le Bureau a mis en place un processus d'examen national volontaire prenant en compte les enfants et leurs spécificités, qui incite les gouvernements à faire part des progrès accomplis à l'égard des cibles associées aux objectifs de développement durable relatives aux enfants¹³. Pour cela, il a intensifié les contacts avec des partenaires, notamment des entités intergouvernementales régionales telles que le Conseil de l'Europe, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Union africaine. L'estimation des risques est prise en compte dans le séminaire-retraite annuel consacré au plan de travail du Bureau et systématiquement abordée dans les réunions hebdomadaires tenues par la Représentante spéciale avec l'ensemble du personnel.

27. Compte tenu de ce qui précède, le BSCI a estimé que cette recommandation avait été appliquée. Il engage les Bureaux à poursuivre leurs efforts afin d'intégrer

⁹ Voir https://reform.un.org/sites/reform.un.org/files/2107156f_sic_fr.pdf.

¹⁰ Voir, par exemple, le cadre stratégique 2020-2025 de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit (18 mars 2021).

¹¹ Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, « Policy brief: implications of COVID-19 for the prevention of and response to conflict-related sexual violence » (mai 2020).

¹² *United Nations Action against Sexual Violence in Conflict strategic framework 2020-2025*, p. 2 et 3.

¹³ Voir https://violenceagainstdchildren.un.org/sites/violenceagainstdchildren.un.org/files/2020/vnr_lab/vnr_lab_at_hlpf_2020_on_children.pdf.

davantage l'estimation des risques et la planification stratégique dans les programmes de travail.

Recommandation 5

28. Dans sa recommandation 5, le BSCI invitait les Bureaux à :

Renforcer leur coordination et leur coopération mutuelles, en tenant compte des éléments suivants :

- a) planification conjointe des travaux, y compris l'évaluation des gains d'efficacité pouvant être obtenus grâce aux déplacements communs ;
- b) partage d'informations supplémentaires dans des domaines d'intérêt commun ;
- c) collaboration autour de campagnes médiatiques communes et d'autres activités de communication ;
- d) pour les Bureaux de la Représentante spéciale pour la question des enfants et des conflits armés et de la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, examen commun des possibilités d'améliorer la cohérence de la collecte et de la communication des données par l'intermédiaire du mécanisme de surveillance et de communication de l'information et des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information.

Indicateur de succès : Documentation démontrant le renforcement de la coordination et de la coopération, notamment la documentation relative aux réunions communes de planification

29. Les trois Bureaux ont fourni des éléments attestant de leur étroite collaboration en matière de planification conjointe des travaux, d'échange d'informations, de présentation coordonnée d'informations et de communications conjointes. Cette collaboration a eu lieu sous différentes formes, notamment des déclarations communes, des réunions, des communications, des événements, des rapports et des campagnes (voir par. 7 et 8). En voici quelques exemples :

a) participation du personnel du Bureau de la Représentante spéciale pour la question des enfants et des conflits armés au séminaire-retraite des conseillères et conseillers pour la protection des femmes organisé par le Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit ;

b) concertation entre les trois Bureaux à un stade précoce de l'élaboration de rapports et alignement des Bureaux de la Représentante spéciale pour la question des enfants et des conflits armés et de la Représentante chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflits sur les thématiques qui leur sont communes ;

c) élaboration d'un rapport spécial du Secrétaire général sur les femmes et les filles tombées enceintes à la suite de violences sexuelles commises en période de conflit et les enfants nés d'un acte de violence sexuelle commis en période de conflit (S/2022/77), qui a été menée par le Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, en coordination avec le Bureau de la Représentante spéciale pour la question des enfants et des conflits armés et avec l'aval du Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question de la violence contre les enfants.

30. Compte tenu de ce qui précède, le BSCI a estimé que cette recommandation avait été appliquée.

III. Conclusion

31. Les trois Bureaux ont fourni suffisamment d'éléments pour démontrer qu'ils avaient appliqué les cinq recommandations formulées dans le rapport d'évaluation du BSCI. Les activités qu'ils ont menées témoignent des progrès accomplis pour ce qui est de l'amélioration de la communication interne et externe, du renforcement de la coordination avec leurs équipes spéciales basées au Siège, de l'intégration de pratiques d'évaluation et de mécanismes d'apprentissage dans leurs programmes de travail, de l'estimation des risques et de la planification stratégique, et de l'intensification de la communication et de la collaboration entre les trois Bureaux.

32. Parmi les premiers changements positifs déjà recensés dans le cadre d'entretiens menés auprès du personnel interrogé et de l'examen de documents, on peut citer les aspects suivants :

a) essor de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, qui compte désormais 21 membres, dont les Bureaux de la Représentante spéciale pour la question des enfants et des conflits armés et de la Représentante spéciale chargée de la question de la violence contre les enfants ainsi que des entités chargées de la lutte contre le terrorisme et de la prévention du terrorisme ;

b) coordination plus poussée entre les trois Bureaux autour des pays d'intérêt commun, notamment l'Afghanistan, le Mali, le Myanmar, la République centrafricaine, la Somalie et le Soudan ;

c) amélioration de l'alignement, de l'échange d'informations et du dialogue entre les bureaux régionaux d'Asie, d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique de l'Est et du Moyen-Orient en ce qui concerne les priorités stratégiques relatives à la question des enfants et des conflits armés ;

d) communication de données par le Bureau de la Représentante spéciale pour la question des enfants et des conflits armés au Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, dans les pays où ce dernier n'est pas présent sur le terrain ;

e) progrès accomplis dans la mise en œuvre d'un tableau de bord centralisé permettant au personnel comme aux partenaires d'accéder à des informations thématiques et régionales relatives à la violence contre les enfants.

Annexe***Observations communiquées par les Bureaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants****Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés**

En ce qui concerne le mémorandum (ci-joint à titre de référence)¹ qui a été envoyé le 3 mars 2022 au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, je remercie le BSCI du travail qu'il a accompli dans le cadre de cet examen et je lui suis reconnaissante d'en avoir transmis les résultats à notre bureau.

Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit

Je vous remercie de me donner la possibilité de commenter le rapport intitulé « Examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation des programmes des Bureaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants ».

L'évaluation du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a porté sur divers domaines, notamment la communication, la coordination, l'apprentissage issu de l'expérience, l'estimation des risques et la collaboration entre les trois Bureaux. À cet égard, nous souhaitons remercier le BSCI pour son examen constructif d'aspects fondamentaux des travaux menés par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

Le rapport concernant l'examen triennal a déterminé que les cinq recommandations avaient été appliquées. En effet, les dispositions que nous avons prises ont dépassé les attentes exprimées dans les recommandations. Dans le cadre de l'examen triennal, il a été établi que le Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit avait fait de grands progrès en matière de communication, de coordination et de planification

* Dans la présente annexe, le Bureau des services de contrôle interne communique la version intégrale des observations reçues des Bureaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants. Cette pratique, recommandée par le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, a été instituée par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/263.

¹ Document conservé dans les dossiers du Bureau des services de contrôle interne.

stratégique, contribuant notamment à renforcer l'approche axée sur les personnes rescapées.

À cet égard, le réseau de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, qui est présidé par la Représentante spéciale, a vu le nombre de ses membres passer de 13 entités, en 2019, à 21 entités. En outre, des efforts soutenus de sensibilisation ont permis de mettre en lumière une catégorie de victimes souvent négligée. Le Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a contribué, en coordination avec le Bureau de la Représentante spéciale pour la question des enfants et des conflits armés, à l'établissement d'un rapport spécial du Secrétaire général sur les femmes et les filles tombées enceintes à la suite de violences sexuelles commises en période de conflit et les enfants nés d'un acte de violence sexuelle commis en période de conflit ([S/2022/77](#)), publié le 31 janvier 2022, qui comporte un ensemble de recommandations politiques, stratégiques et opérationnelles.

Le Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a le plaisir d'informer le BSCI et le Comité du programme et de la coordination que, bien qu'ayant représenté un investissement en temps considérable, l'examen a permis de mettre en évidence conjointement des aspects fondamentaux pour la planification et l'exécution des programmes, notamment dans les nouveaux domaines d'intervention prioritaires, tels que la prévention. Nous considérons à présent que cet examen est clos et saisissons cette occasion pour remercier le personnel du BSCI de nous avoir consultés dans le cadre de l'évaluation qu'il a menée.

Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants

Je vous écris après avoir pris connaissance de votre mémorandum, daté du 3 mars, concernant l'examen triennal de la suite donnée aux recommandations formulées par le BSCI dans le rapport d'évaluation des Bureaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants ([E/AC.51/2019/6](#)).

Les observations que le Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question de la violence contre les enfants avait formulées à propos des versions précédentes du rapport ont tous été pris en compte dans la version finale et je n'ai rien d'autre à ajouter.

Je me félicite que le BSCI ait conclu que notre bureau avait appliqué les cinq recommandations formulées dans le rapport d'évaluation.

Je saisis cette occasion pour remercier le BSCI de l'aide qu'il nous a apportée tout au long de ce processus.